

# OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

ANNÉE 2026

- des permis de stationnement pour une occupation privative du domaine public sans emprise au sol par des objets ou ouvrages conservant leur caractère mobilier (terrasses de café installées sur les trottoirs, présentoirs...)
- des permis de voirie pour une occupation privative du domaine public avec emprise au sol par des ouvrages qui modifient l'emprise domaniale et font corps avec elle (installations de mobiliers urbains...)

27 €/m<sup>2</sup>